

## La MMQ: votre guide sur le chemin de la prévention

**L**es sinistres qui surviennent dans les municipalités sont nombreux et complexes. Beaucoup d'entre eux pourraient cependant être prévenus. Aux prises avec des augmentations répétées de leurs coûts d'assurance, les municipalités ont décidé de se prendre en charge en créant leur propre mutuelle. Elles doivent maintenant s'engager fermement sur la voie de la prévention et, pour les aider à prendre le virage, la MMQ propose une approche taillée sur mesure.

En assurance, la fréquence et la sévérité des sinistres ont un impact direct sur la tarification. À l'image des citoyens qui, individuellement, adoptent des habitudes de prévention pour protéger leur voiture ou leur résidence, les municipalités peuvent mettre en place un certain nombre de mesures dans le but de réduire leur vulnérabilité. Cependant, à l'échelle municipale, la prévention est abordée dans une perspective beaucoup plus vaste et doit être adaptée à des situations tout à fait spécifiques. Et, en ce sens, les bénéfices d'une démarche de prévention seront rapidement décuplés lorsque la promotion de meilleures pratiques aura produit un effet d'entraînement.

### Des avantages pour les municipalités et MRC

Pour la MMQ, la nécessité de promouvoir la gestion des risques et la prévention est d'une extrême importance. C'est en effet par le biais d'une approche structurée reposant sur un processus d'accompagnement continu et flexible qu'elle aide les municipalités à mieux contrôler leurs risques.

Le programme de gestion des risques de la MMQ comporte bon nombre d'avantages pour les municipalités et MRC. Il a notamment pour objectif de leur permettre de faire diminuer le nombre de leurs réclamations – même celles dont le montant se situe sous leur limite de franchise – afin qu'elles bénéficient de primes et de conditions d'assurance plus avantageuses. Il vise par ailleurs à faire augmenter leur admissibilité à des protections ou garanties parfois plus difficiles à obtenir.

### Une approche souple

Le programme de gestion des risques de la MMQ repose sur une approche souple et met l'accent sur l'accompagnement. Loin de s'en tenir à des généralités, il a été créé de façon à pouvoir s'adapter aux caractéristiques de chaque municipalité et MRC.

Le programme est administré par le Groupe Ultima dans le cadre du mandat de gestion des opérations que lui a confié le conseil d'administration de la MMQ. Les experts en gestion des risques d'Ultima sont formés afin d'aider les membres-assurés à déterminer leurs zones de vulnérabilité. Par ailleurs, afin de permettre aux responsables municipaux d'optimiser les chances de succès de leurs mesures de prévention, le programme leur donne également accès à des conseils spécialisés durant la période de mise en place.

### Quatre niveaux d'intervention

Le programme de gestion des risques de la MMQ prévoit quatre niveaux d'intervention: la visite de prévention, la présentation des recommandations, l'encadrement des initiatives et la formation. Notons que le premier niveau a été mis en oeuvre dès la première année d'activités de la MMQ, alors que le deuxième sera déployé au cours du premier semestre 2005. Voici donc une courte description des premier et deuxième niveaux du programme.

#### Niveau 1: La visite de prévention

La visite de prévention a pour but d'aider les municipalités et les MRC à mieux jauger leur degré de vulnérabilité aux risques. Lors de son passage, l'expert en gestion des risques visite les sites et principaux bâtiments de la municipalité. Il recueille alors des renseignements au moyen d'observations méthodiques et d'entrevues avec les principaux intervenants clés. Au cours de cette visite, il cherchera à identifier les sinistres potentiels et leurs possibles répercussions; ce qui permettra d'établir les priorités d'intervention. Enfin, l'expert verra également à évaluer la qualité et la pertinence des mesures de prévention déjà employées, de même que


leur intégration aux activités quotidiennes de la municipalité.

Dans leur ensemble, les informations recueillies lors des visites de prévention et les constats en découlant serviront non seulement à la publication trimestrielle d'un bulletin de prévention, mais également à l'identification des problématiques qui touchent un grand nombre de membres et qui nécessitent une attention particulière.

#### Niveau 2: La présentation des recommandations

Vient ensuite le dépôt des recommandations, une étape qui consiste à conseiller les responsables municipaux dans le choix des mesures à déployer.

Déjà en 2004, plus de 600 rapports de visite ont été reçus et analysés par l'équipe de souscription de la MMQ. Lorsque nécessaire, des actions immédiates ont été prises. Dans les prochains mois, un suivi plus spécifique sera assuré et des recommandations seront remises à chaque membre visité. Sous forme de rapport écrit, le suivi fournira en premier lieu une description des risques auxquels la municipalité est exposée. Le rapport inclura aussi un plan détaillant les diverses actions à mettre en oeuvre par ordre de priorité. Ce plan constituera un outil sur mesure puisqu'il sera exclusif à chaque membre auquel il s'adresse et qu'il proposera des stratégies adaptées à son contexte, sa culture, sa structure organisationnelle et ses ressources.

Dans notre prochaine chronique, nous traiterons des troisième et quatrième niveaux d'intervention du programme de gestion des risques de la MMQ, soit l'encadrement et la formation. Nous parlerons des mécanismes mis en place par la MMQ afin d'offrir un appui professionnel à ses membres lors de l'application de leurs mesures préventives et des moyens qu'elle entend leur offrir pour les aider à maintenir à jour leurs connaissances en matière de prévention. 

**M. Stéphane Drouin**

Directeur, Services aux membres  
Groupe Ultima, Représentant autorisé  
La Mutuelle des municipalités du Québec